

Journée mondiale de la Poste, hier

La Poste gabonaise aujourd'hui

CM
Libreville/Gabon

À l'instar de la communauté internationale, le Gabon a célébré hier, 9 octobre, la 145e Journée mondiale de la poste correspondant à la création de l'Union postale universelle.

PLACÉE sous le thème " Livrer la croissance est synonyme de progrès ", cette journée a été l'occasion pour le président directeur général (P-DG) de La Poste SA, Michaël Adande, d'encourager ses collaborateurs à poursuivre le travail entamé en 2015 pour remettre l'entreprise confrontée à plusieurs difficultés sur le chemin de la croissance.

" C'est en travaillant ensemble dans une atmosphère de cohésion professionnelle et de partage mutuel d'expériences entre les anciens et les nouveaux que nous sommes parvenus à dresser un état des lieux exhaustifs de notre entreprise, à déterminer les forces et les points de fragilité de notre outil de production. La Poste ne peut livrer la croissance que si nous intensifions nos efforts dans le travail collectif et permanent, car c'est le travail qui conduit au progrès, et c'est le progrès qui livre la croissance ", a-t-il déclaré. Au ministre de la Communication et de l'Économie numérique, Rigobert



C'est sous le signe du progrès que La Poste SA a célébré la journée internationale qui marque la création de l'Union postale universelle (UPU).

Ikambouyat Ndeka, qui a honoré les Postiers de sa présence, le P-DG de la Poste SA a rappelé les progrès réalisés. Lesquels ont permis à la poste ga-

bonaise de continuer à offrir ses services à la clientèle sur l'ensemble du territoire national, le redimensionnement de la structure organique qui

passé de cinq filiales en une organisation en deux pôles (activités postale et financière), le regroupement en un site unique à Libreville et la réorganisation des services. " Au plan purement opérationnel, nous avons doté notre infrastructure Réseau et Télécom (e-poste), de nouveaux équipements à la clientèle qui ont permis de stabiliser le signal et améliorer la qualité et la fluidité du service à la clientèle sur l'ensemble de notre réseau postal physique. Dans le même sens, la chaîne de traitement du courrier a été dotée de nouveaux outils technologiques en matière de traitement des comptes nationaux et de localisa-

tion du courrier à l'arrivée comme au départ " a-t-il ajouté. En sus de ces progrès, Michaël Adande a rassuré le ministre sur le travail déjà bien lancé des chantiers de la certification des comptes financiers restés en berne depuis 2012 et dont la reconstitution est achevée, et de la refonte complète des offres commerciales de La Poste. Le ministre de la Communication et de l'Économie numérique a, pour sa part, exhorté les Postiers à poursuivre sur cette lancée, afin de " récolter et partager ensemble et dans un futur proche, les fruits de notre labeur collectif".

Allocation d'études/Rencontre ANBG-CNJ, hier

Le Conseil national de la jeunesse désormais mieux édifié

E. NDONG-ASSEKO
Libreville/Gabon

LA volonté d'assainissement du système d'allocation d'études et son bien-fondé ne peuvent souffrir d'ambiguïté. Le problème prend du relief avec la rentrée académique qui met sur la sellette la sempiternelle préoccupation du versement des bourses, celui-ci venant de se corser avec la mesure prise par le gouvernement de la conditionner, entre autres, à la présentation des notes de fin de trimestre et au respect des critères relatifs, tels la durée de ce versement qui n'est pas infini, et le nombre des échecs académiques qui ne peut dépasser le cap de deux. " Les étudiants n'ont droit qu'à un échec, et non à deux, pour encore

prétendre à cette allocation ", a expliqué un cadre de l'Agence nationale des bourses du Gabon (ANBG). Et l'on doit savoir gré à la délégation du Conseil national de la jeunesse (CNJ), qui a voulu en savoir davantage sur " la suspension de la bourse dès cette année académique " aux ayants droit, en se rendant hier à la direction générale de l'ANBG. Au directeur général de l'Agence, Joël Lehman Sandoungout qu'il a rencontré pour une séance de travail sollicité à cet effet, le président du CNJ, Freddy Fernandez Onanguema, a exprimé le désarroi des étudiants ayant appris la nouvelle mesure, surtout du fait " qu'étant donné le manque d'hébergement au campus, l'absence de restaurant universitaire, la cherté des ouvrages, la bourse consti-



L'ANBG et le CNJ en séance de travail sur la question de la suspension de l'allocation des bourses, hier à Libreville.

tue l'unique source de revenus des étudiants qui leur permette de faire face à ces obligations. La supprimer est durement ressenti. Et pour l'étudiant lamda, cela est inacceptable ". Pour le directeur général de l'ANBG, qui a loué l'initiative prise par le directoire du CNJ pour

davantage d'éclairage à ce sujet, la décision prise répond à un souci de rationaliser les dépenses liées au paiement des bourses d'études. L'ANBG se situe dans un processus de ramener les effets pervers que sont " les bourses indûment perçues, les orientations non res-

pectées, les étudiants absents des procès-verbaux et ayant zéro crédit " à leur plus simple expression, et ainsi permettre le bénéfice de l'allocation au plus grand nombre de nos compatriotes. Et surtout que, continuer tel que cela se faisait, obérait les ressources financières allouées par l'État. Et Joël Lehman Sandoungout de préciser à ses interlocuteurs que " le paiement de l'allocation d'études sera suspendu pour les boursiers ayant déjà perçu 12 mois de bourse ". Ajoutant que " les étudiants dont la bourse a été payée à partir du mois d'octobre 2018 verront le paiement suspendu à la fin du mois de septembre 2019. Par contre, pour ceux ayant perçu la bourse à partir du mois de janvier 2019, la suspension interviendra à la fin du

mois de décembre 2019 ". S'il est une articulation sur laquelle l'ANBG s'est focalisée (et que le CNJ a cautionnée), c'est le fait que désormais, seules les notes de fin de trimestre seront déterminantes pour l'octroi ou non de la bourse aux étudiants. Et pour cela, les chefs d'établissements devront adresser les procès-verbaux trimestriels de ces notes à l'ANBG, pour savoir qui doit en bénéficier ou non. " Le renouvellement de la bourse s'effectuera sous réserve de la transmission des résultats académiques et suivant le début effectif des cours ", formalise l'ANBG. Or, à ce niveau, de nombreux établissements brillent par le retard de ces envois de notes. Ce qui influe indubitablement sur le traitement à l'ANBG.

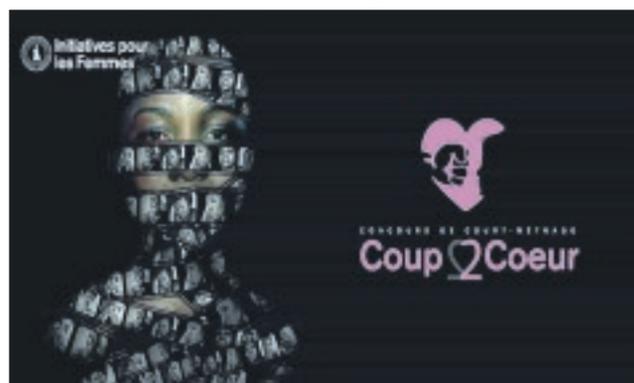
Cinéma/Violences faites aux femmes

Un concours de court-métrage pour intensifier la lutte

Frédéric Serge LONG
Libreville/Gabon

DES chiffres alarmants rappellent que 2 femmes sur 3 au Gabon sont victimes, tous les jours, de violences physiques, psychologiques ou sexuelles. 21% d'entre elles ont subi des sévices sexuels, 46% des violences physiques de la part de leurs conjoints, etc. L'enquête nationale sur les Violences basées sur le genre (VBG) menée par le Fonds des Nations unies pour la population (UNFPA) et rendue publique le 22 mars 2018 ajoute à ce tableau sombre,

les violences économiques, avec un pourcentage de 89%. Dans l'objectif d'intensifier la lutte contre ce fléau, parfois aux conséquences irréversibles, la Fondation Sylvia Bongo pour la famille (FSBO) met le cinéma à contribution. Elle a ainsi procédé, depuis le 8 octobre dernier, au lancement d'un concours de courts-métrages dénommé "Coup 2 cœur", ouvert aux amateurs et professionnels. Ceci en prélude à la Journée pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, qui sera célébrée le 25 novembre 2019. Les cinéastes postulants



Trois meilleures productions cinématographiques vont être primées le 25 novembre prochain à l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination des violences faites aux femmes.

sont donc invités à mettre en avant leur génie créateur, en passant derrière la caméra pour faire tomber

le masque sur les violences dont de nombreuses femmes sont encore victimes. De façon concrète,

il s'agira par ce concours de raconter l'histoire de ces filles et de ces femmes dans un court-métrage d'une durée maximale de 5 minutes. Le dépôt des productions court jusqu'au 5 novembre à 16 heures. Les trois meilleures productions vont être primées le 25 novembre à l'occasion de ladite journée. Il y aura le prix du jury d'une valeur de 5 millions de francs CFA, le prix "Coup 2 cœur" de 3 millions de francs CFA, et le prix du public de 2 millions de francs CFA. Par ailleurs, la FSBO précise que "le jury pourra attribuer, de manière discrétionnaire, au lauréat du

" prix du jury " et du " prix Coup de Cœur " un financement allant jusqu'à vingt millions (20 000 000) de F CFA pour la production de vidéo en partenariat avec la Fondation (courts-métrages ou série) portant sur la sensibilisation aux violences faites aux femmes. " Le règlement complet est disponible sur le site internet de la Fondation Sylvia Bongo Ondimba pour la Famille (<https://bit.ly/2OrbdKK>). Et le dossier de candidature est à récupérer en envoyant un mail à l'adresse mail: contact@fondationsbo.org.